Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDAC du 6 mars 2013

Projet présenté par la SCI LOT 19

Réunie le 6 mars 2013, la commission départementale d'aménagement commercial de la Guadeloupe a <u>accordé</u> à la SCI LOT 19, Zone industrielle de Jarry, lot 19, 97122 BAIE-MAHAULT, représentée par Madame Chantal BRIZARD, agissant en qualité de gérante, l'autorisation de procéder à la création d'un ensemble immobilier composé de 34 commerces et 4 restaurants sur une surface de 2187 m² à Jarry.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de Baie-Mahault.